



Bourse
de Montréal Inc.

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 10 mai 2004

RAJUSTEMENT DE CONTRAT

Société d'énergie Talisman Inc. (TLM)
Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (la « Bourse »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU FRACTIONNEMENT D' ACTIONS CONCERNÉ. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

Bourse de Montréal Inc. (« la Bourse ») et la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (« CDCC »), désirent vous informer que le 4 mai 2004, les actionnaires de la société d'énergie Talisman Inc. (« TLM ») ont approuvé le fractionnement des actions ordinaires de la société à raison de trois pour une.

Les actionnaires recevront deux actions ordinaires supplémentaires de TLM pour chaque action ordinaire de TLM détenue. La date ex-distribution est le lundi 17 mai 2004. La date d'enregistrement est le mercredi 19 mai 2004 et la date de paiement est le 25 mai 2004.

DÉTAILS DU RAJUSTEMENT DE CONTRAT

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur TLM seront rajustées comme suit :

- **Date d'entrée en vigueur:** **17 mai 2004.**
- **Symbole des options :** **TLM**
- **Nombre de contrats :** **Triplé.**
- **Nouveau livrable par contrat :** **100 actions ordinaires TLM.**

Circulaire no : 060-2004

- **Prix de levée :** Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes.
- **Multiplicateur :** 100.
- **Limites de position et de levée :** À compter du 17 mai, les limites de positions et de levées augmenteront à 75 000 contrats.
- **CUSIP* :** 87425E103.

* La CDCC fournit les renseignements ci-dessus à titre d'information seulement. Bien que tous les efforts aient été mis en œuvre pour assurer l'exactitude des informations, la CDCC ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles.

La CDCC n'effectuera pas de rajustements sur les récépissés d'entiercements en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercements additionnels.

Bourse de Montréal Inc. – détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, soit le 17 mai 2004, les ordres «ouverts» pour la classe d'options TLM **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions à raison de trois pour une et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés en utilisant le même symbole.

À l'ouverture des marchés le lundi 17 mai 2004, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries TLM comme suit :

Société d'énergie Talisman Inc.		
Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée en vigueur lundi le 17 mai 2004	Code des prix de levée
55,00 \$	18,375 \$	X
60,00 \$	20,00 \$	D
65,00 \$	21,625 \$	T
70,00 \$	23,375 \$	U
75,00 \$	25,00 \$	E
80,00 \$	26,625 \$	V
85,00 \$	28,375 \$	W
90,00 \$	30,00 \$	F
95,00 \$	31,625 \$	A

Les prix de levée peuvent varier selon le prix de fermeture de l'intérêt en cours le vendredi 14 mai 2004.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale